



VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

Extrait du livre des délibérations d'une résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond lors de sa séance ordinaire tenue à huis clos à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond, le 8 février 2021.

Présents sur place : Monsieur le maire Daniel Dion

Messieurs les conseillers :

- Philippe Gasse
- Benoit Voyer
- Yvan Barrette
- Pierre Cloutier
- Fernand Lirette

Présent en vidéoconférence compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 :

Monsieur le conseiller :

- Etienne Beaumont

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-02-046

APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE ET DE FORMATION EN COMBUSTION DE BIOMASSE DU GROUPE D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST DE PORTNEUF

Attendu que grâce à l'implication de tous les instants du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, la municipalité de Saint-Gilbert a pu réaliser avec succès un projet d'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière desservant en chaleur son église, la résidence *Le Chaïnon* et le centre communautaire en remplacement de 3 chaudières d'un combustible fossile qui étaient installées dans chacun des bâtiments;

Attendu que l'objectif principal visé par l'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière était l'amélioration de la performance énergétique afin de réduire les coûts de chauffage des bâtiments desservis par le réseau de chaleur et faire bénéficier des partenaires importants de sa collectivité et ainsi contribuer au maintien des services existants au bénéfice des citoyens;

Attendu que le Groupe d'action en développement durable de l'ouest vise à stimuler la croissance et le développement durable de l'ouest de Portneuf et qu'un de ses principes directeurs est d'initier des projets de développement durable;

Attendu que les principes directeurs du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf sont entre autres éléments, la prospection, l'accompagnement et la formation de promoteurs potentiels, de personnel d'entreprises et de municipalités ayant un projet axé sur le développement durable notamment en matière d'implantation d'autres projets de système de chauffage à la biomasse forestière;

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-02-046 (SUITE)

APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE ET FORMATION EN COMBUSTION DE MASSE DU GROUPE D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST DE PORTNEUF

Attendu que le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, et économique des activités de développement;

Attendu que la valorisation et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage comme substitut aux produits fossiles et l'aménagement de la forêt pour capter davantage de CO2 sont autant d'éléments justifiant une approche nouvelle dans la gestion de notre patrimoine forestier et immobilier, ce qui commande un apprentissage de technologies nouvelles pour la mise en valeur et l'optimisation des ressources locales et la création d'une économie innovante et prospère qui est écologique et socialement responsable;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond appuie le projet de construction d'un centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse promu par le Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, un projet qu'elle considère essentiel pour le développement et la valorisation du chauffage à la biomasse forestière au Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Par:



Chantal Plamondon, OMA
Greffière



Daniel Dion
Maire